

## → Conjuguons notre futur

En janvier 2007, le Comité directeur du CNEAP a proposé au conseil d'administration d'engager notre institution dans une démarche collective afin de se doter d'un nouveau Projet. Il s'agissait d'inviter nos élus et nos cadres nationaux, régionaux et locaux à s'exprimer sur ce qui leur paraissait constituer les enjeux essentiels et les stratégies à mettre en œuvre à partir de 2008 pour poursuivre notre œuvre de formation, d'éducation et d'animation des territoires.

Après une année de travail, nous voici prêts à parcourir ensemble une nouvelle étape. Le Projet de 1995, intitulé « Le CNEAP, un projet pour chacun, un projet pour tous », avait inscrit notre mouvement dans une dynamique ambitieuse. Cependant les temps ont évolué, et nous nous devons d'adapter nos objectifs majeurs à la demande sociale, éducative et professionnelle telle qu'elle est aujourd'hui. Nous avons à affirmer nos choix spécifiques découlant de notre histoire, de notre appartenance à l'enseignement catholique, et de notre participation aux missions de service public. Il nous fallait aussi prendre en compte les modalités d'exercice des responsabilités de l'Etat et des collectivités publiques, et

envisager l'ajustement de nos structures fédératives.

Le travail participatif auquel nous avons pris part depuis un an nous a permis de demeurer proches de nos territoires d'implantation et de service. Il nous fait adopter aujourd'hui des objectifs communs dans lesquels chacun doit trouver son espace d'initiative et d'autonomie. Exprimé sous la forme d'un texte cohérent fortement appuyé sur des valeurs partagées, ce Projet nous permettra de travailler ensemble dans l'esprit de Barnabé d'Antioche : « Ne vivez pas isolés, mais recherchez ensemble ce qui est de l'intérêt commun ».

C'est en privilégiant cette manière de « vivre le CNEAP », et en demeurant imprégnés de l'esprit de service qui est à l'origine de nos fondations, que nous exprimerons notre « passion d'Espérance » et qu'un véritable souffle éducatif animera notre nouvelle étape. Ensemble donc, « conjuguons notre futur ».



**François PALIARD**  
*Président du CNEAP*

- Conjuguons notre futur
- Histoire du CNEAP
- Des valeurs partagées

- Une vision collective de nos ambitions
- Statut du Projet et engagements réciproques

## → HISTOIRE DU CNEAP

### Au rendez-vous de notre histoire

Le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) est un organisme national de l'enseignement catholique et une fédération représentative, notamment pour le ministère de l'agriculture et de la pêche, des établissements et associations qui en sont membres. Il est au service de ses membres pour leur permettre d'assurer dans les meilleures conditions leur mission d'Eglise et les missions de formation, de développement et d'animation que la loi leur confie.



Dans ce but, il se dote à nouveau d'un projet qui énonce clairement ses finalités et ses engagements, et qui fixe des axes stratégiques, des actions et des méthodes pour atteindre les objectifs qu'il retient pour une période donnée de son histoire.

Le Projet du CNEAP s'enracine dans une longue histoire commencée dans chacun des établissements qui le constituent ou en ont été membres, portés le plus souvent aux origines par des professionnels agricoles ou des responsables d'organisations rurales, des congrégations et des diocèses. Initiées vers 1830 dans les premiers établissements, ces histoires locales sont devenues progressivement une histoire commune vivant d'un projet commun.

En 1934, les chefs d'établissement se regroupent au sein de l'UNEAP (Union nationale de l'enseignement agricole privé) afin de coordonner sur l'ensemble du territoire l'action des directeurs. Il en va de même des associations responsables des établissements qui en 1956 se rassemblent au sein de la FFNEAP (Fédération familiale nationale pour l'enseignement agricole privé) pour représenter les familles et assumer la gestion des établissements.

La structuration progressive des relations avec l'Etat conduit en 1975 à la constitution du CNEAP, réunissant UNEAP et FFNEAP dans un seul organisme interlocuteur des pouvoirs publics, coordonnant les niveaux régionaux (CREAP) et responsable des services aux établissements, et développant les coopérations à l'intérieur de l'enseignement catholique. La promulgation du statut de l'enseignement catholique en 1993, et l'adaptation des niveaux d'organisation (CREAP) aux lois de décentralisation et de déconcentration ont conduit à associer des projets locaux, régionaux et national dans un seul ensemble cohérent et coordonné.



Comme à l'origine, le CNEAP repose d'abord sur la volonté de chaque établissement et de chaque association de partager ce qui fonde son action. Aujourd'hui CNEAP, CREAP et établissements assument ensemble la responsabilité de la continuité dans l'esprit de leurs fondateurs et de l'adaptation à l'environnement qui leur est donné. C'est dans ce but qu'ils expriment ensemble leur vision de l'avenir pour leur institution, les valeurs qui fondent leurs choix et les orientations qu'ils retiennent pour leur action en commun au service des jeunes, des adultes et des territoires.

## → DES VALEURS PARTAGÉES

L' **action du CNEAP** trouve son **origine** et son **sens** dans les convictions de ses fondateurs : l'humanisme chrétien et l'Évangile sont la référence et l'éclairage des **valeurs communes** sur lesquelles se fondent les projets.

- ▶ Une **liberté responsable**, référence pour
  - l'esprit d'initiative, les projets et l'exercice de l'autonomie ;
  - l'innovation, le souci de la qualité et du professionnalisme ;
  - la pratique du contrat et des partenariats.
- ▶ Une **ambition humaine et éducative**, mobilisatrice pour
  - l'accueil et l'accompagnement de tous (ou de chacun) ;
  - l'ancrage dans un territoire et l'ouverture au monde ;
  - l'épanouissement et le respect de chaque personne.
- ▶ Un **engagement solidaire**, traduit dans
  - l'esprit de service, d'équité, de solidarité ;
  - la démarche participative, la mutualisation et l'organisation en réseaux ;
  - la pratique de la transparence et de la cohésion.

### **Quelques commentaires pour mieux comprendre**

#### **Sur la liberté responsable**

*La problématique à retenir est double : comment le CNEAP exerce-t-il sa liberté de façon responsable ? Comment favorise-t-il l'exercice de cette liberté responsable en régions et dans les établissements ?*

*Développer librement un projet personnel, c'est accueillir un environnement, et chercher à quoi chacun est appelé pour le transformer selon un projet reçu et non en fonction d'un désir individuel.*

*Développer librement un projet responsable, pour un établissement quel qu'il soit, c'est trouver son chemin particulier entre deux sources de « tension » : l'une liée aux exigences de l'État posées dans le contrat, l'autre venant de la mission reçue en tant qu'établissement catholique.*

#### **Sur liberté et solidarité**

*Pour un chrétien ou une institution chrétienne, le sujet de la liberté n'est pas l'**individu** (au sens de l'être considéré seul et isolé) mais **la personne** (au sens de l'« être relié » à d'autres personnes et à son environnement). Ainsi, afficher une ambition de réussir devient la recherche d'une réussite personnelle qui aide les autres à réussir également.*

#### **Sur la solidarité**

*Trop souvent, on traduit la **solidarité** en actions ou en politiques économiques seulement (dans les établissements, politique tarifaire, par exemple ; dans le CNEAP, action de solidarité économique). C'est utile car il y a un travail de solidarité et de justice à accomplir. Mais c'est une vision réduite : il faut aussi entrer en relation et accompagner, par le service rendu, la personne ou l'institution en difficulté. Il s'agit d'associer la solidarité, la **charité** et la responsabilité de chacun.*

## → UNE VISION COLLECTIVE DE NOS AMBITIONS

Nous souhaitons devenir

- Un **acteur plus clairement identifié**, défini et reconnu, dans l'enseignement catholique, dans l'enseignement professionnel agricole et comme acteur de l'insertion sociale et professionnelle ;
- Un **associé indispensable** au service public de formation, et partenaire incontournable de tous les acteurs professionnels et éducatifs au niveau national, régional et local ;
- Un **ensemble de réseaux** nationaux, régionaux et interrégionaux actifs ;
- Un **lieu où chacun est reconnu, soutenu et trouve sa place** quelle que soit sa fonction ou sa dimension ;
- Un **lieu favorisant l'initiative et l'autonomie** de chacun.

## → STATUT DU PROJET ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le Projet du CNEAP affirme le **principe de l'autonomie** et précise ses **lieux d'application**. Leur « déclinaison locale » et les modalités retenues contribuent à la réalisation des objectifs communs.

Il contient le principe de l'**évaluation** et de la **relecture** régulières de sa mise en œuvre et de sa pertinence, dans le but de procéder aux ajustements justifiés par l'évolution de l'environnement et de reformuler ensemble les engagements pris.

Le Projet du CNEAP contient la **Charte du CNEAP**, qui fixe les principes fondamentaux et les bonnes pratiques de la vie et de l'action en commun. Ce texte à forte valeur d'engagement sera « adossé » aux statuts du CNEAP, et il sera demandé à chaque responsable d'y adhérer explicitement et de s'engager à sa mise en œuvre. Le Projet du CNEAP prévoit aussi l'existence d'une **convention tripartite** établissement (et association responsable) – CREAP – CNEAP fixant les engagements respectifs de l'un à l'égard des autres, ainsi que les droits et les devoirs reconnus de façon réciproque.

La très large diffusion et l'explicitation du Projet à l'occasion du Congrès sera la première étape de l'**appropriation** qui visera à ce que chaque acteur de chaque communauté éducative se sente interpellé, et grâce à cela, reconnu dans son institution et mobilisable pour son action.